

que les Hindous déjà domiciliés d'une manière définitive dans tout pays britannique fussent autorisés à y amener leur femme et leurs enfants mineurs. Durant les dix années fiscales 1929-38, seulement 415 Hindous, dont plusieurs étaient des femmes et des enfants, sont entrés au pays.

Dépenses de l'immigration.—On voit dans le tableau 18 les sommes dépensées chaque année par le gouvernement fédéral pour l'immigration, depuis 1868 jusqu'à 1938 inclusivement. Ces chiffres sont puisés dans les Comptes Publics que le ministère des Finances publie tous les ans.

18.—Dépenses des services d'immigration, années fiscales terminées le 31 mars, 1931-38 et totaux, 1868-70 et par décennie, 1871-1930.

(D'après les comptes publics.)

Année fiscale.	\$	Année fiscale.	\$
Total (1868-1870, inclusivement).....	118,968	1932.....	1,873,006
Total (1871-1880, inclusivement).....	2,149,249	1933.....	1,406,031
Total (1881-1890, inclusivement).....	2,894,589	1934.....	1,155,314
Total (1891-1900, inclusivement).....	2,136,489	1935.....	1,066,869
Total (1901-1910, inclusivement).....	7,768,199	1936.....	1,123,991
Total (1911-1920, inclusivement).....	13,624,411	1937.....	1,119,317
Total (1921-1930, inclusivement).....	23,732,290	1938.....	1,163,004
1931.....	2,255,249	Grand Total.....	63,586,976

¹ Comprend les dépenses de la participation à l'Exposition de l'Empire: 1924, \$649,882; 1925, \$599,797; 1926, \$70,661.

Émigration.—Un facteur important pour contrebalancer l'immigration a été un mouvement sensible d'émigration se dirigeant du Canada aux Etats-Unis; à certaines époques, elle prit de fortes proportions. Les nouveaux règlements appliqués par le gouvernement des Etats-Unis aux immigrants en général, excepté les Canadiens de naissance, eurent pour effet de restreindre l'immigration aux Etats-Unis et partant d'encourager les Canadiens à émigrer vers ce pays.

Le Gouvernement canadien n'avait jamais gardé de constatations écrites de ce mouvement et, malgré sa gravité reconnue, son importance, telle qu'indiquée par les rapports des Etats-Unis, fut mise en doute parce que ces rapports ne tenaient pas compte des Canadiens qui revenaient au Canada après un séjour plus ou moins prolongé aux Etats-Unis. Le ministère canadien de la Colonisation et de l'Immigration était au fait d'un fort mouvement de retour de Canadiens et pourtant, jusqu'en 1924, aucun moyen ne fut pris pour en mesurer l'importance. Cette année-là les fonctionnaires de l'Immigration reçurent instruction de relever le nombre de Canadiens rentrant au Canada après avoir séjourné aux Etats-Unis. Ce relevé fait l'objet du tableau 19.

Une autre circonstance qui dans le passé a déterminé un fort mouvement du Canada vers les Etats-Unis est sans doute l'entrée d'Européens au Canada qui se disaient immigrants de bonne foi, mais avaient par ailleurs l'intention de passer aux Etats-Unis aussitôt que les restrictions le leur permettraient. Le resserrement des règlements de l'immigration américaine au sujet des personnes venant du Canada et l'active coopération du ministère canadien de l'Immigration et de Colonisation, pour décourager cette pratique, semblent avoir apporté un palliatif efficace à la situation.

Le tableau 19 indique le nombre de Canadiens partis aux Etats-Unis dans l'intention de s'établir et revenus au Canada pendant la période du 1er avril 1924 au 31 décembre 1938.